



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

CHSCT 29-06-2021 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président

Depuis le début de la pandémie **F.O** constate que, dans bien des cas, les aides publiques finissent dans l'escarcelle des actionnaires. Ce n'est pas acceptable. Ces aides doivent être soumises à conditions et contrôlées. **F.O** dénonce la multiplication des licenciements dans les entreprises alors qu'elles bénéficient de ces aides publiques. Tout manquement doit être sanctionné, certaines entreprises n'hésitant pas à annoncer des restructurations injustifiées et des délocalisations d'activités qui se traduisent par des suppressions d'emplois dont **F.O** demande l'arrêt. A ce titre, parmi ces conditions sociales et contrôlées par les pouvoirs publics, doivent figurer l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes, bonus et stocks option ou tout autre moyen de gratification. Le « quoi qu'il en coûte » ne doit pas se transformer en « **quoi qu'il en coûte aux salariés** », par le retour aux politiques d'austérité dans le cadre de l'application des critères de Maastricht et des mécanismes européens qui en découlent, politiques qui se sont montrées par le passé non seulement inefficaces mais également délétères, notamment pour les services publics et plus particulièrement pour la DGFIP.

Par ailleurs, **F.O** réaffirme sa revendication d'une réforme fiscale d'ensemble pour un impôt progressif, distributif et républicain que ce soit des particuliers ou des entreprises, des patrimoines ou des revenus du capital et de mettre en œuvre une véritable lutte contre l'évasion fiscale et la fraude sociale.

En ce qui concerne la fonction publique, **F.O** exige du gouvernement **pour tous les services publics** l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, dans les hôpitaux, les écoles comme dans tous les ministères confrontés à des restructurations.

F.O renouvelle son appel à l'arrêt des fermetures de services, écoles, centres de finances publiques, maternités, hôpitaux... et à une relocalisation de proximité des services publics, à laquelle ne répond pas, loin s'en faut, le dispositif des maisons de services publics.

La DGFIP est engagée dans une profonde transformation pour répondre, non pas aux attentes des usagers et de nos partenaires, mais à la rigueur budgétaire et à la réduction programmée de nos moyens. Malgré le contexte sanitaire, nous continuons à nous adapter à un réseau réduit à peu de chagrin que constitue ce nouveau réseau de proximité (NRP). Pendant ce temps, le Directeur Général distille les bons « mots » sur Ulysse ou via notre messagerie professionnelle. Les bons mots tout d'abord, ne coûtent rien et il ne faut y trouver aucun signe d'une confiance qui serait placée dans notre professionnalisme et notre engagement. L'objectif du Directeur général, relayé par les directeurs locaux, est de mener à bien les réformes en cours et à venir, **quoiqu'il en coûte** pour les agents. L'unique moyen d'y parvenir est de pouvoir compter sur

l'engagement et l'énergie de chacune et chacun d'entre nous pour que le projet de démantèlement de la DGFIP ait l'apparence d'un succès collectif. Ce projet de destruction massive n'est possible qu'en laissant croire aux agents que leurs perspectives de carrières sont une priorité et que l'on s'inquiète de leurs conditions de travail.

A titre indicatif, un poste comptable sur deux aura disparu entre 2019 et 2023 !

Pour autant, les personnels de la DGFIP ont perdu du pouvoir d'achat tout en devant fournir de gros efforts d'adaptation face à l'impact de la suppression de plus de 30 000 emplois depuis la création de la DGFIP. La charge de travail s'est accrue et l'investissement individuel des personnels s'est souvent réalisé au détriment de leurs propres conditions de travail.

Au niveau départemental, nous constatons une fois de plus que les documents se rapportant à ce CHS-CT ont été communiqués tardivement, empêchant ainsi les représentants des personnels de préparer ce CHS-CT dans de bonnes conditions. Dès lors il est bien évident que cette manière de procéder de la part de la direction va à l'encontre d'un dialogue social constructif et apaisé. Il s'agit là une fois de plus d'un mépris des instances statutaires et par là même des salariés que sont les agents. Pour autant nous n'en sommes pas étonnés puisqu'il en est de même dans toute la fonction publique voire dans le secteur privé.

Aujourd'hui, le CHSCT des Côtes d'Armor se tient dans un contexte d'assouplissement progressif des mesures sanitaires. Nous attendons des clarifications sur la situation des personnes fragiles et notamment sur les conditions de leur retour en présentiel qui doit s'effectuer de manière très progressive en respectant les préconisations médicales ainsi que les précautions sanitaires et accompagnement psychologique.

S'agissant du télétravail, pour **FO DGFIP** chaque télétravailleur doit pouvoir bénéficier de conditions de travail similaires aux travailleurs en présentiel et notamment de pouvoir disposer de matériel adéquat (double écran, souris, clavier...). Pour **FO DGFIP**, chaque télétravailleur doit pouvoir bénéficier des horaires variables, et disposer d'un réel droit à la déconnexion. Chaque collègue doit également avoir la possibilité de télétravailler s'il le souhaite et avoir toutes les informations utiles pour effectuer son choix. Enfin nous rappelons notre revendication concernant la prise en charge par l'administration des frais inhérents au télétravail. Cette prise en charge doit relever des dépenses réelles engagées par les télétravailleurs. A ce sujet, pouvez-vous nous communiquer le pourcentage et la répartition des agents en télétravail à la DDFIP 22 ?

Sur le point à l'ordre du jour que constitue le bilan de la campagne IR, nous déplorons la gestion et la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture. Nous faisons le constat d'horaires complexes, décidés dans l'urgence, non harmonisés sur l'ensemble du département et l'inexistence de communication auprès des usagers. A titre d'exemple les répondus ne sont pas à jour, il en est de même pour les sites internet (exemple Google). Pour la DDFIP 22, il est préférable de communiquer sur la création des établissements France services plutôt que de communiquer sur les restrictions d'accueil des centres des finances publiques. La modification et la restriction des horaires d'ouverture au public a provoqué un mécontentement des usagers qui s'est manifesté par des tensions, agressions verbales, insultes, menaces de la part des usagers. Et nous ne parlons même pas de l'image désastreuse qu'offre l'administration lorsque les usagers se présentent physiquement devant nos centres des finances pour y trouver porte close. Par ailleurs, nous constatons que cette réduction d'horaire s'est traduite par une hausse importante des e-contact, courriel Balfus et déclarations papier. La charge de travail des agents est loin d'avoir diminué, bien au contraire.

Aussi, dans le cadre de ce CHSCT, nous tenons particulièrement à attirer, Monsieur le Président, votre attention sur les nombreuses fiches de signalements établies par différents collègues d'accueil au sein de la DDFIP 22. L'agressivité des usagers relève souvent d'une impossibilité de pouvoir nous contacter et résulte également de la réduction des horaires d'ouverture au public. Aussi, **FO DGFIP** demande que la DDFIP 22 se donne

les moyens en effectifs pour assurer un véritable accueil des usagers avec un élargissement des plages horaires d'ouverture. Par ailleurs le nombre croissant de fiche de signalement est révélateur d'une dégradation des conditions de travail des agents. Une nouvelle fois nous demandons que les agents concernés par ces fiches soient informés en temps et en heure des suites données par la DDFiP.

En conclusion **F.O.-DGFIP revendique**

- la prise en compte réelle de la question des effectifs dans le cadre des outils d'évaluation des risques ;
- l'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs, et la culture du résultat.
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.
- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui reprend de plus belle

F.O.-DGFIP avec la FGF FO,

- exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- demande le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit près de 21%, la valeur du point d'indice étant gelée depuis l'année 2011, hormis une hausse de 1,2%, en deux temps, sur 2016-2017.
- revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires ;